

Séance du 19 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints ; Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Esmieu à M. Salducci, M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, M. Etcheto à Mme Capdevielle, M. Artiaga à M. Pallas.

EXCUSE : M. Lalanne.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Laiguillon présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Direction départementale de la cohésion sociale – Pôle jeunesse, sports et vie associative
La Direction départementale de la cohésion sociale a organisé des réunions pour la formation des volontaires en service civique accueillis dans les structures de l'arrondissement de Bayonne. Elle a occupé la salle Suzanne Lacorre les 8 et 9 février, les 29 et 3 mars et les 26 et 27 avril 2017. Elle sollicite l'exonération exceptionnelle des coûts d'occupation dont le montant s'élève au total à 528 €. Compte tenu de l'objet de ces réunions, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit service de l'Etat.

Association Rotary Club Bayonne-Biarritz

L'Association Rotary Club Bayonne-Biarritz a organisé, le 10 février 2017, une soirée-spectacle, dont les bénéfices ont été reversés à l'association Handi-Surf, pour l'acquisition d'un fauteuil Tiralo et d'un défibrillateur. Elle souhaite être exonérée du montant de l'occupation de l'espace Arnaud Saez, qui s'élève à 1 164 €.

Compte tenu de l'objet de la soirée, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Hospitalité Basco-Béarnaise

L'association Hospitalité Basco-Béarnaise a organisé son traditionnel repas de début d'année entre malades et hospitaliers, le 12 février 2017. Elle souhaite être exonérée du montant de l'occupation de l'espace Arnaud Saez, qui s'élève à 902,43€.

Compte tenu de l'objet de cette journée, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association CuBayonne

L'association CuBayonne a organisé un festival cubain à Bayonne, les 18 et 19 février 2017. Elle souhaite être exonérée du montant de l'occupation de l'espace Arnaud Saez qui s'élève à 1 883 €.

Compte tenu des retombées de l'organisation de ce festival pour Bayonne, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association des Volontaires du sang de Bayonne

L'association des Volontaires du sang de Bayonne a occupé l'espace Arnaud Saez à l'occasion de son 65^e anniversaire, le 4 mars 2017. Elle y a organisé son assemblée générale ainsi qu'un repas et souhaite être exonérée du coût de l'occupation qui s'élève à 1014,74 €.

Compte tenu de l'objet de cette journée, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - Service « inspection du travail » de l'antenne d'Anglet

Le Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi a organisé, le 30 mars 2017, une réunion d'information en direction des membres des comités d'entreprises et d'établissement, du Pays basque et du Sud des Landes, pour la promotion du dialogue social dans les entreprises. Ce service de l'Etat demande l'exonération exceptionnelle du coût d'occupation de l'espace Arnaud Saez, dont le montant s'élève à 787,43€.

Compte tenu de la qualité du demandeur et de l'objet de la réunion, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit service de l'Etat.

Maison de la vie citoyenne de Bayonne centre-ville

La Maison de la vie citoyenne de Bayonne centre-ville a occupé l'espace Arnaud Saez, le 18 mars 2017, pour un vide-poussette dans le cadre des Journées de la petite enfance ainsi que pour son assemblée générale, le 5 mai 2017. Elle sollicite l'exonération des coûts d'occupation, qui s'élèvent respectivement à 688 € et 746 €, afin d'affecter des moyens supplémentaires à l'organisation de manifestations en direction de la population, à l'occasion de son 50^e anniversaire.

Compte tenu de l'objet de cette demande, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Citoyenneté Justice Pays Basque

L'association Citoyenneté Justice Pays Basque a organisé, les 31 mars et 1^{er} avril 2017, des stages de responsabilité parentale destinés aux auteurs de violence intrafamiliales et conjugales. Elle demande l'exonération exceptionnelle du montant d'occupation de la salle Michel Détrouyat de la Maison des associations, qui s'élève à 126,50 €.

Compte tenu de l'objet de ces stages, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

SALLE L'ALBIZIA

Association Les Bascos

L'association Les Bascos a organisé une dégustation de galettes des rois, le 14 janvier 2017. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de la salle L'Albizia qui s'élève à 320 €.

Compte tenu de l'objet de cette demande, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Sous-préfecture de Bayonne

La Sous-préfecture de Bayonne a présenté à la presse, le 7 mars 2017, un dispositif de l'Etat, piloté par la Mission locale Avenir Jeunes Pays Basque et destiné aux jeunes en précarité. Elle demande l'exonération exceptionnelle du montant d'occupation de la salle L'Albizia qui s'élève à 48 €.

Compte tenu de l'objet de ce lancement, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance au dit service de l'Etat.

PISCINE LAUGA

1^{er} Régiment d'Infanterie de Marine de Bayonne (1^{er} RPIMa)

Le 1^{er} RPIMa de Bayonne a organisé des entraînements de natation, le 20 mars 2017 et organisera de nouveaux tests les 4 septembre et 13 novembre 2017. Il souhaite être exonéré du coût d'occupation de la piscine Lauga qui s'élève au total à 360 € (120 € X 3). Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit régiment.

Union nationale du sport scolaire pays basque (UNSS)

L'Union nationale du sport scolaire pays basque, dans le cadre de jeux des collèges, a occupé la piscine Lauga le 29 mars 2017. Elle souhaite être exonérée du montant d'occupation du bassin qui s'élève à 166 €.

Académie de Bordeaux

L'Académie de Bordeaux a occupé la piscine Lauga le 2 mai 2017 à l'occasion d'examens de natation. Elle souhaite être exonérée du coût d'occupation du bassin qui s'élève à 480 €.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à cette circonscription éducative.

CENTRE AQUATIQUE DES HAUTS DE BAYONNE

Association Les Croisés de Saint-André – section football

L'association Les Croisés de Saint-André - section football - a occupé le Centre aquatique des Hauts de Bayonne à l'occasion de stages de natation, pendant les vacances de printemps, les 26 et 27 avril 2017. Elle souhaite être exonérée du coût d'occupation du bassin qui s'élève au total à 37,4 € (18,70 € X 2).

Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Marc Wittenberg
Directeur général adjoint des services